

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Renouvellement des canalisations pour eaux pluviales et mixtes - rue de l'Eglise à Huncherange

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de LSC360 concernant la gestion des eaux dans le cadre du renouvellement des canalisations pour eaux pluviales et mixtes dans la rue de l'Eglise à Huncherange a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 05 août 2026 Réf. EAU/AUT/24/0792/R26.1 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 21 août 2026 et va jusqu'au 30 septembre 2026 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, 18 août 2025

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

